



Plongée Club Jocondien

(affilié FFESSM n° 27 37 0288)

Compte rendu du Comité Directeur du 8 Avril 2021

Présents : Éric Bluteau, Alain Caraty, Emmanuel Collonniers (excusé), Alain Culot, Martine Salzais, Salomé Fer, Christine Montagne, Christophe Leguillon, Pascal Brockers. Invités : Dominique Pichon, Jean François Asciono.

Ordre du jour

Compte rendu du Comité Directeur du 8 Avril 2021.....	1
1 Sortie Bormes les Mimosas suite aux dispositions COVID d'avril 2021 :	2
2 Divers :.....	3

Heure de début de séance : 19h00 en visioconférence

1 Sortie Bormes les Mimosas suite aux dispositions COVID d'avril 2021:

Suite aux dispositions COVID du gouvernement, les vacances scolaires sont décalées et nous ne pouvons plus circuler en France métropolitaine jusqu'au 2 Mai 2021 inclus. Notre sortie printemps à Bormes les Mimosas est directement impactée par ces dispositions et les membres inscrits, se déplaçant en famille, tout particulièrement.

Le comité directeur a décidé de demander l'impact et l'avis des inscrits à cette sortie afin de pouvoir prendre la meilleure décision qui soit vis-à-vis du maintien ou de l'annulation de la manifestation.

A partir des éléments de réponse en annexe de ce compte-rendu, nous avons échangé sur les éléments suivants pour prendre notre décision :

- 25 plongeurs souhaitent toujours venir à Bormes les Mimosas, soit la moitié de l'effectif des plongeurs environ. Avec 2 x E3, 5 x E2, 3 x N1, 6 x N2, 5 x N3, 4 x E1.

Pour que la sortie puisse toujours exister il faut :

- que l'état déclare la situation de confinement close à la date du 2 Mai 2021. Si le confinement était prolongé, la sortie serait définitivement annulée.

- que le camping soit toujours d'accord pour nous accueillir, Alain CARATY a fait une démarche dans ce sens et cela lui semble possible. En fonction de notre décision, une nouvelle organisation des bungalows sera nécessaire.

- que le club de plongée soit toujours d'accord pour nous accueillir avec notre effectif diminué. C'est possible suite aux retours de Jean-François ASCIONO. Le club s'adaptera et propose des plongées le samedi 8 Mai, et même au-delà si besoin.

- nous pouvons demander de rester jusqu'au dimanche 9 Mai au matin et faire la route le dimanche. Nous pourrions faire alors un maximum de 10 plongées sur le séjour (à la place de 12 prévues).

Inconvénient : la reprise du travail le lundi 10 Mai pourrait être difficile à certains !

- il faudra remplacer notre trésorier Alain CARATY pour les règlements et la gestion sur place. Eric BLUTEAU propose de s'en charger et d'assurer le suivi de toutes les plongées durant le séjour.

Bien sûr la convivialité sera différente, mais elle serait toujours là et le besoin d'expérience et d'activité de plongée de chacun plus facilement atteint. Les mesures de précautions COVID à tenir plus faciles aussi avec un groupe moins important.

La peur de la COVID ne devrait pas rentrer en ligne de compte dans la mesure où c'est l'état de la situation sanitaire qui sonnera la fin du confinement et donc l'autorisation de pratiquer notre sport dans les meilleures conditions.

La question du maintien de la sortie est soumise au vote. 8 sont pour et 1 s'abstient. Le comité directeur décide donc de mettre en œuvre les conditions de maintien de la manifestation pour les membres inscrits qui peuvent encore s'y rendre. Le vote de notre président n'est pas de nature à changer cette décision. Toutefois, la validation de ce compte rendu vient conforter notre décision collective.

A ce sujet le comité directeur insiste sur la nécessité de se conformer au règlement du camping et à toutes les recommandations du gouvernement pour diminuer les risques durant le séjour. La règle de regroupement de 6 personnes maximum, par exemple, sera rappelée par une communication sur les modalités de l'organisation du séjour, réalisée par Jean-François ASCIONO.

Une communication sur la décision prise par le comité directeur est à envoyer au plus tôt à chacun des membres inscrits à la sortie. Eric BLUTEAU se charge de cette communication.

En parallèle nous décidons d'une communication globale vers tous les membres du club sur la tenue de cette réunion et de son issue. L'objectif est de montrer l'implication du comité directeur dans la réalisation et l'adaptation nécessaire au maintien de nos activités.

2 Divers:

La demande d'un de nos membres au sujet de la déduction d'impôts du montant de la cotisation à notre club, a été statuée suite à la réponse du président du CODEP37. Le PCJ ne peut pas, du fait de sa nature, enregistrer les cotisations comme des dons. Il n'est donc pas possible de les déduire des impôts.

Fin de la séance vers 20 h30

PV rédigé par le secrétaire : Eric BLUTEAU

Validé par le président : Emmanuel COLLONNIERS